

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 7 avril à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 mars 2026,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

**Etaient présents** : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,  
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,  
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,  
François GUILLOT, Christelle MACKÉ, David BRACONNEAU,  
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,  
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19  
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS

Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **RÉVISION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BROUEUR DE VÉGÉTAUX AVEC L'INSTITUT MÉDICO EDUCATIF DE VILLAINÉ (délibération n° 2026-04-09)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2025-05-08 en date du 6 mai 2025 concernant la convention avec l'Institut Médico Educatif pour la mise à disposition du broyeur de végétaux avec le tracteur communal,  
Vu la convention de mise à disposition du broyeur de végétaux avec le tracteur communal auprès de l'Institut Médico Educatif (IME) de Villaine, en date du 2 février 2026, à titre gratuit,

Considérant que l'IME possède une épaveuse avec tracteur qui permettrait d'intervenir dans les chemins de la commune,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de compléter la convention de mise à disposition du broyeur de végétaux avec le tracteur communal, concernant l'article 4, condition financière pour ajouter que la mise à disposition du broyeur de végétaux avec le tracteur communal par la commune d'Azay-le-Brûlé sera consentie gratuitement et qu'en contrepartie, l'IME de Villaine mettra à disposition de la commune d'Azay-le-Brûlé, l'épaveuse avec tracteur auprès du service technique, et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Fabienne POUZET, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la nouvelle convention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Virginie FAVIER